

La filière sociale

se rebiffe !



Marre de ne pas être (L)égales !

A quelques jours de la mobilisation dans le secteur de la Santé et du travail social du 7 mars, de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars et, après deux années de mobilisation incessante du secteur, les agent(e)s de la filière sociale du ministère de l'Economie et des finances se rebiffent.

En effet, les discussions sur la nouvelle grille statutaire de la filière sociale prévue par l'Accord PPCR (Parcours professionnel Carrière et Rémunération) entérinent une situation déjà fortement dégradée.

La complexification de leurs missions, l'impact des conditions économiques sur les agents, la paupérisation d'une certaine partie d'entre eux (elles), l'aggravation générale des conditions de travail avec sa cohorte de souffrance au travail sans qu'aucune reconnaissance professionnelle ne leur soit accordée... Ça suffit !

Un nouveau statut qui n'apporte RIEN !

Le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat du 1er mars examinera les décrets portant dispositions statutaires nouvelles des Assistant(e)s sociales (ASS) et des corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif.

Autrement dit, l'affaire risque d'être pliée -au mauvais sens du terme-, après la tenue de deux groupes de travail en octobre et novembre 2016. Groupes de travail où pourtant, l'ensemble des fédérations de fonctionnaires a soutenu la revendication d'intégration des corps de la filière sociale dans un vrai A type.

Certes, la nouvelle carrière PPCR de la filière sociale serait alignée sur le paramédical des versants Etat et Territorial mais, le processus d'alignement ne va pas jusqu'au mieux-disant, celui du versant hospitalier.

Quid de la revendication du A Type, avec un recrutement en pied de corps des ASS au niveau BAC +3. Alors que les ASS tant du public que du privé détiennent un **diplôme d'Etat obligatoire obtenu en 3 ans** ; que ce diplôme est corrélé à un cursus Licence réalisé à l'université. Les ASS sont tou(te)s soumis(es) à une **obligation de secret professionnel** dévolu par le diplôme et non pas par la fonction.

Demander un vrai A, niveau Licence, est LEGITIME

Demander un vrai A, avec recrutement du pied de corps au niveau Licence et en 3 grades, à l'instar des catégories A d'Attachés et des Inspecteurs, n'est ni une lubie ni une vue de l'esprit.

Ni les ASS, ni les conseillers techniques de service social (CTSS) du MEF ne sont sur un petit nuage... Ils estiment au contraire être porteurs des exigences de toute une profession dont les membres (95% de femmes) sont malheureusement souvent isolés et surtout confrontés aux difficultés d'agents et de citoyens. Ce qui, rend difficile leur regroupement.

Pour mémoire, les directives européennes 89/48/CCE n°2005/36/CE qui devraient s'appliquer aux pays membres impliquent une **reconnaissance au niveau BAC + 3 de diplôme de travailleur social.**

Les gouvernements français successifs se sont affranchis de ces contraintes.

Les ministres actuels Jean-Marc Ayrault, Michel Sapin, Marisol Touraine... s'étaient prononcés en faveur de la stricte application des directives européennes, lorsqu'ils étaient dans l'opposition... Une fois arrivés au pouvoir, les mêmes ont oublié leur engagement aux côtés des personnels concernés,

C'est pourquoi en mai 2013, l'Association nationale des assistants de service social (ANAS) notamment ont adresse au Parlement européen une pétition signée par près de 57.000 personnes exigeant la stricte application des directives européennes par la France.

Depuis deux ans, la mobilisation conjointe des collectifs des ASS et des conseillers techniques de service social des MEF s'est inscrite dans cette dynamique forte.

A Bercy, le réseau social reste mobilisé

Manifestement, les points de NBI octroyés à l'ensemble des agents du réseau social de Bercy et la nouvelle grille salariale de la filière sociale discutée «vite fait-mal fait» au niveau fonction publique ne répondent pas à la revendication légitime des ASS et CR SS à être traitée de manière Légale & Égale.

□ **Les actions de boycott de certaines tâches administratives initiées par le collectif des ASS de Bercy se poursuivent. La mobilisation continue, ce qui est révélateur de leur aspiration à une véritable reconnaissance professionnelle.**

□ **L'existence d'accords et de plans ministériel ou fonction publique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes accroît cette légitimité autant que leur aspiration à (L)EGALITE.**

□ **La mobilisation unitaire CGT - FO - SUD /Solidaires du 7 mars des travailleurs sociaux des fonctions publiques hospitalière, territoriale et d'Etat qui se se conclura par une manifestation nationale à partir de Denfert Rochereau doit constituer un temps fort pour donner un nouvel écho à leur juste revendication.**

□ **Plus que jamais les agents du réseau social de BERCY chercheront à briser l'isolement**

